



Plan d'action 2019 de FRATEL

Sur proposition du comité de coordination, les membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2019, lors de la 16^{ème} réunion annuelle, qui s'est tenue à Paris les 22 et 23 novembre 2018.

Les activités inscrites à ce plan d'action sont exposées ci-après.

Ce plan d'action fait suite à un bilan des activités de FRATEL, quinze ans après sa création et s'inscrit dans la réflexion menée en 2018.

Au nom du comité de coordination 2018 de FRATEL, le secrétariat exécutif a ainsi conduit une consultation des membres sur le réseau FRATEL entre le 13 juillet et le 7 septembre 2018.

Le réseau FRATEL a été créé en juin 2002 et a vu se tenir sa première réunion annuelle en 2003. Après une quinzaine d'années d'activité et après une première réflexion menée en 2007, le comité de coordination 2018 de FRATEL souhaitait, d'une part, faire un bilan des activités du réseau, et, d'autre part, connaître les principales attentes de ses membres et les idées d'évolution du réseau dans le cadre d'une démarche de réflexion globale engagée pour les 15 ans de FRATEL.

Les résultats de cette consultation et les propositions de pistes d'action ont été présentés lors de la réunion annuelle 2018 de FRATEL de Paris les 22 et 23 novembre 2018. Les principaux chantiers sur le fonctionnement du réseau et les outils de communication seront engagés et finalisés durant l'année 2019.

1. Objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2019

1.1. Rappel des objectifs de la charte

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des communications électroniques qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges avec des experts (techniques, économiques et juridiques) et des responsables du secteur des communications électroniques (opérateurs, équipementiers, consultants, organisations internationales ou régionales...);
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des communications électroniques au bénéfice de ses membres ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1.2. Les actions à mettre en œuvre en 2019

Lors de la 16^{ème} réunion annuelle, suite au bilan réalisé à l'automne, les membres de FRATEL ont confirmé les objectifs du réseau et les grands principes de son fonctionnement et ont décidé des actions à mettre en œuvre en 2019 :

- la réunion annuelle portera sur « Enjeux de couverture et de qualité de service mobile : quel rôle pour le régulateur ? » ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « Méthodologies et outils pour la mesure de la couverture et de la qualité de service mobile » ;
- réalisation d'un document synthétique sur les bonnes pratiques des autorités de régulation, membres de FRATEL, sur la mesure de la qualité de service et la couverture mobile. Ce document s'appuiera sur l'expérience des autorités de régulation sur les principaux aspects liés aux enjeux de qualité de service et couverture mobile : objectifs, méthodologie et paramètres, outils de mesure et de contrôle, publication de l'information... ;

- promotion du Mastère RegNum de Télécom ParisTech associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs du réseau ;
- mise à jour de la charte du réseau, modernisation du logo, de la charte graphique et du site internet du réseau. Ces travaux seront menés par le secrétariat exécutif, appuyé d'un groupe d'autorités volontaires, sous le pilotage du comité de coordination. Le nouveau logo et la charte graphique sont attendus pour le premier semestre 2019, le nouveau site pour le second semestre et la charte pour la réunion annuelle 2019 ;
- l'animation du site internet www.fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres, en parallèle du travail de modernisation, au-delà du travail de refonte du site.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la charte constitutive du réseau francophone de la régulation des télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leur expérience et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion aura lieu sur deux jours au second semestre 2019 en Roumanie sur « Enjeux de couverture et de qualité de service mobile : quel rôle pour le régulateur ? ».

Les obligations de couverture, voire de qualité de service dans certains pays membres du réseau, évoluent progressivement pour répondre, notamment, aux besoins d'aménagement numérique des territoires et aux attentes des citoyens ainsi qu'à la stimulation de la concurrence. Elles seront, notamment, au centre des discussions lors des futures autorisations d'utilisation de fréquences ou licences, en particulier pour les bandes sur lesquelles les nouvelles technologies 5G seront déployées. Ces nouvelles ou futures obligations pourront faire l'objet d'échanges entre les membres du réseau.

Par ailleurs, **la mise à disposition des informations**, avec parfois une forte granularité et précision sur la couverture et la qualité de service (QoS) et l'exploitation de sources variées et leur fiabilité sont des sujets d'actualité pour de nombreux régulateurs. Cette **transparence** peut répondre à différents objectifs de régulation tels que la stimulation de la concurrence pour accroître la couverture et la qualité de services ou encore l'aménagement numérique du territoire. De même, la diffusion d'une information indépendante et fiable pour les utilisateurs finals et les instances publiques est un enjeu important. Les démarches de régulation par la data, de régulation collaborative, de cartes de couverture enrichies, de prise en compte de l'expérience clients seront abordées lors de cette réunion.

Enfin, au-delà des autorisations d'utilisation de fréquences ou des licences et de leurs incitations, les pouvoirs publics et régulateurs peuvent mettre en place des mesures

complémentaires pour améliorer la couverture et la qualité de services, ainsi que pour **accompagner et faciliter le déploiement des réseaux mobiles**. Lors de la réunion, pourront être évoqués les mesures pour faciliter le déploiement des petites cellules, le partage d'infrastructures, les programmes pour améliorer la couverture et la qualité de service dans les zones les moins denses ou moins faciles d'accès.

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2019 au Cameroun sur deux jours et portera sur « Méthodologies et outils pour la mesure de la couverture et de la qualité de service mobile ».

Les attentes d'une connectivité globale et de qualité par les utilisateurs finals sont de plus en plus fortes. Autorités de régulation et gouvernements peuvent y répondre, notamment, en fixant des obligations de couverture, voire de qualité de service pour les opérateurs mobiles et par la fourniture au public d'informations fiables et claires sur cette couverture et la qualité de service.

Le séminaire abordera les approches, outils et méthodologie de mesure et de contrôle de la qualité de service et de la couverture mobile selon les différents objectifs visés par le régulateur ainsi que la mise à disposition de ces informations au public.

Les définitions et notions de couverture et de QoS, paramètres de mesures, protocoles et indicateurs de performance à prendre en compte pour chaque service et leurs justifications au regard des objectifs de régulation poursuivis pourront être évoqués. Les autorités de régulation auront la possibilité de présenter des cas concrets de mise en œuvre mais également détailler le travail de réflexion préalablement entrepris. **Les données mises à disposition ou collectées** par les régulateurs **et leur fiabilisation** pour la vérification et le contrôle de la couverture et de la QoS seront également évoquées, qu'elles proviennent des opérateurs, des régulateurs eux-mêmes au travers d'enquêtes ou de campagnes de mesures ou encore d'acteurs tiers (collectivités, entreprises partenaires, associations, utilisateurs par le *crowdsourcing*...). Enfin, **la publication de données** fiables par les opérateurs ou par le régulateur, notamment, pour mieux refléter la performance des réseaux et permettre une comparaison entre les services des opérateurs mobiles dans différentes conditions d'usage sera au cœur des discussions.

4. Le Mastère spécialisé RegNum

Les formations à la régulation du numérique organisées et mises en œuvre par Telecom ParisTech s'étaient enrichies en 2018. L'ensemble est dorénavant constitué d'un Mastère spécialisé en régulation du numérique (RegNum), approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, ainsi que de trois Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles),

l'un en régulation des communications électroniques (RegTel), démarré il y a plus de 14 ans, l'un en régulation de l'internet (RegInt) et un dernier en régulation de la finance électronique et de la poste (RegFep), créé en 2018. Il s'adresse aux cadres en charge d'activités en lien à la régulation de l'économie numérique.

Le Mastère est un diplôme de niveau supérieur qui s'ouvre à l'ensemble des problématiques liées au numérique abordées par les 3 Badge.

- Le Badge RegTel est consacré à la régulation du secteur des communications électroniques, notamment aux instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...)
- Le Badge RegInt est dédié à la régulation des plateformes et des contenus. Il comprend une session sur la problématique des données personnelles et une session spécifique sur la régulation de l'internet et des contenus
- Le Badge RegFep est spécifique à la régulation de la finance et des postes.

Cet ensemble de formations est structuré autour de 7 sessions de 60 heures de cours et ateliers présentiels et d'une session finale de soutenance. Chaque Badge est composé de 4 sessions (270 heures), ainsi qu'une session de soutenance de mémoire. Les deux premières sessions sur le renforcement des connaissances de base et l'introduction à l'économie numérique et à sa régulation sont communes à l'ensemble des formations. Les 3 Badge se différencient ensuite par les thèmes abordés lors des 2 autres sessions à choisir parmi les 5 possibles : 2 sessions sur l'économie et la régulation des communications électroniques, 1 session sur la régulation de l'internet et des contenus, 1 session sur l'économie et la régulation des données personnelles et 1 session sur l'économie et la régulation des activités financières et postales. Le mastère spécialisé intègre 6 des 7 sessions proposées selon les choix du participant (390 heures).

Les Badge RegTel et RegInt se déroulent à Ouagadougou et Paris et le RegFep se tient à Abidjan, Ouagadougou et Paris.

La troisième promotion du Mastère a admis 38 participants. Ils devront présenter et soutenir leur thèse début 2020 pour être diplômés.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) de France, pour le réseau.

16^{ème} réunion annuelle de FRATEL – Paris, 22 et 23 novembre 2018

Il contient la documentation produite par et pour le réseau, l'ensemble des présentations et documents réalisés à l'occasion des séminaires et des réunions annuelles.

Il propose aussi une page « lexique », qui donne une liste de bases de données, lexiques et publications spécialisés en terminologie des communications électroniques francophones.

En 2019, le site internet sera modernisé et évoluera en prenant le plus grand compte des propositions des membres décrites dans leur réponse à la consultation menée lors de la période estivale 2018 et des travaux du groupe de volontaires.

Concrètement, pour enrichir le site internet de FRATEL, le secrétariat exécutif de FRATEL facilitera le partage d'informations susceptibles d'intéresser les autres régulateurs, qu'elles soient ou non en lien avec le thème de l'année.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2019

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème/Actions
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{ème} semestre 2019 2 jours	Cameroun	Méthodologies et outils pour la mesure de la couverture et de la qualité de service mobile
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre 2019 2 jours	Roumanie	Enjeux de couverture et de qualité de service mobile : quel rôle pour le régulateur ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2019 – décembre 2019	Paris Ouagadougou Abidjan	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la régulation du numérique
Nouveau logo et charte graphique	1 ^{er} semestre 2019		Mandat donné au secrétariat exécutif, appuyé d'un groupe de volontaires, sous le pilotage du comité de coordination pour faire appel à un prestataire pour la modernisation du logo et de la charte graphique
Modernisation du site internet	2 ^{ème} semestre 2019		Mandat donné au secrétariat exécutif, appuyé d'un groupe de volontaires, sous le pilotage du comité de coordination pour faire appel à un prestataire pour la modernisation du site
Mise à jour de la charte du réseau	2 ^{ème} semestre 2019	Roumanie	Validation de la nouvelle charte lors de la réunion annuelle 2019